



Assemblée communale ordinaire

Lundi 4 juillet 2022, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2022
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2021 et voter les dépassements budgétaires
3. Informations communales
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la recette communale ou sur le site internet www.fontenais.ch

Conseil communal

Fontenais, juin 2022